

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna

MANDAT D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2024 AU 28 FÉVRIER 2025



Crédit photo : Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie propose un programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna afin de retirer un total de 180 000 m³ de sédiments et ainsi tendre vers des profondeurs de 8,0 m dans le bassin et de 10,2 m aux postes à quai. Trois dragages seraient prévus sur 10 ans, soit en 2025, en 2028 et en 2031, ce qui permettrait d'assurer le déplacement sécuritaire des navires lors de leurs arrivées et départs du port. Les travaux représenteraient 25 à 30 jours d'activité de dragage en continu sur 24 heures, de novembre à décembre, et nécessiteraient entre 95 et 475 voyages de sédiments selon le type de drague utilisée.

Le rapport contient

6

avis

16

constats

5

chapitres

62

pages

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, [CLIQUEZ ICI](#).

À retenir

Selon la commission, le programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna est nécessaire pour les raisons suivantes :

- ▶ Il est difficile pour les bateaux de manœuvrer en raison de la diminution de la profondeur et la présence de hauts-fonds dans le havre, le dernier dragage d'entretien ayant été effectué en 2007-2008;
- ▶ Certains navires qui fréquentent présentement le port sont contraints de réduire leur chargement afin d'assurer des manœuvres sécuritaires. Cela a pour effet d'augmenter le nombre de voyages requis au transport de marchandises, une augmentation qui pourrait avoir lieu pendant la période sensible pour le béluga.

Concernant le béluga, les mesures proposées par l'initiateur pour atténuer les effets du projet sur ce mammifère sont justifiées afin de minimiser les risques pour sa survie et favoriser son rétablissement dans l'estuaire du Saint-Laurent.

- ▶ Parmi ces mesures, il y a notamment la réalisation des travaux de dragage en novembre et décembre, ainsi que la mise en place d'un rayon de protection de 400 m où les travaux seraient arrêtés si un béluga est présent dans ce périmètre;
- ▶ Les effets du bruit sur le béluga dépendent du contexte environnemental et des modifications de leurs comportements ont déjà été observées lors d'autres activités de dragage dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Pour ce qui est de la méthode de dragage à privilégier, Pêches et Océans Canada et le ministère responsable de l'Environnement devraient profiter des activités de dragage dans le cadre du projet pour réaliser une étude comparant les effets du bruit sur le béluga des différents types de drague;

Finalement, le rejet des sédiments en eau libre pour le premier dragage, comparativement à leur gestion terrestre, représente l'option la plus viable économiquement, tout en générant le moins de gaz à effet de serre.

- ▶ La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie devrait cependant poursuivre ses efforts afin d'évaluer le potentiel de valorisation des sédiments pour les prochains dragages.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

